



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du :	6 SEPTEMBRE 2018
à :	14H00

Présidence :	M. BESNIER Gaëtan
---------------------	--------------------------

Présents :	Mrs. BESNIER Gaëtan, BROCHARD Philippe, VERIN Pierre, Mme GILLON Mireille
-------------------	--

Excusé :	M. BAYARRI Jean-Claude, FAGNOU Claude,
-----------------	---

MAILS

DE L'AS. MUNZUR du 6 septembre 2018

La commission :

Considérant le mail reçu de l'AS MUNZUR le 6 septembre 2018 dans lequel le Président du club déclare fermer celui-ci définitivement.

Considérant que l'AS MUNZUR a été versée dans le championnat de Départemental 3 poule A pour la saison 2018/2019

Considérant que ce championnat débute dimanche 9 septembre 2018

Considérant que l'AS MUNZUR devait recevoir MARSAUCEUX.

Considérant, afin de compléter la poule A de départemental 3, qu'il y a lieu de repêcher un club de Départemental 4.

Considérant l'article 7.6 des règlements des championnats seniors du district d'Eure-et-Loir.

Décide de repêcher le club de BU qui évoluera dans la poule A de Départemental 3

Considérant le Procès-verbal du Comité de Direction du 3 septembre 2018 dans lequel ont été validés les engagements en départemental 4 de :

C'CHARTRES FOOTBALL
LUCE A.
CHAMPHOL

Décide :

C'CHARTRES FOOTBALL évoluera dans la poule B de Départemental 4
LUCE A . évoluera dans la poule A de départemental 4

CHAMPHOL évoluera dans la poule A de départemental 4

Chacune des poules de départemental 4 étant composée de 10 équipes

Décide de reporter à une date ultérieure les matches de départemental 4 dans lesquels sont concerné C'CHARTRES FOOTBALL, LUCE A. et CHAMPHOL.

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des règlements généraux de la FFF

Gaëtan BESNIER
Le Président

Mireille GILLON
La Secrétaire de séance